



# CTDSE

Collectif Toulousain pour le Droit  
à la Santé des Étrangers

c/o La Cimade, 17 rue Tivoli - 31000 Toulouse  
05 61 41 13 20 contact@ctdse.org

Toulouse, le 04/04/2014

## UNE PERSONNE GEORGIENNE GRAVEMENT MALADE EXPULSÉE PAR LE PREFET, CONTRE L'AVIS DU MEDECIN DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Le Collectif Toulousain pour le Droit à la Santé des Étrangers (CTDSE) regroupe depuis cinq ans des associations et des professionnels travaillant à l'accompagnement et la défense des droits des étrangers malades.

Plusieurs de ces associations ont été alertées la semaine dernière par la situation de Mr A., de nationalité géorgienne, placé au CRA de Cornebarrieu.

Mr A. est entré en France en juillet 2013. Dès son arrivée en France, il s'est rendu à l'Hôpital Joseph Ducuing. Des analyses ont été réalisées ; elles ont indiqué qu'il souffrait de plusieurs pathologies graves et qu'il nécessitait une prise en charge médicale. Mr A. a saisi les services de la préfecture de la Haute-Garonne d'une demande de titre de séjour pour raison médicale. Cette demande a été enregistrée le 23 octobre 2013.

Un mois plus tard, le 28 novembre 2013, un médecin de l'Hôpital Joseph Ducuing, a établi un certificat médical attestant que Mr A. était atteint d'une pathologie nécessitant un traitement ne pouvant pas être réalisé dans son pays d'origine et pour qui l'absence de traitement et de suivi spécialisé pourrait avoir des conséquences d'une exceptionnelle gravité.

Le même jour, le Médecin de l'Agence Régionale de Santé, a rendu un avis où il estime que la nature de la pathologie de Mr A. nécessite une prise en charge médicale et un traitement adapté pendant au moins 2 ans qui ne sont pas disponibles en Géorgie.

Le 5 mars 2014, contre toute attente et au mépris de l'avis de Médecin de l'Agence Régionale de Santé, pourtant seul compétent pour émettre un avis médical dans ce type de procédure, la préfecture de la Haute-Garonne lui notifie un refus de titre de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire. Mr A. a été placé au CRA de Cornebarrieu le 8 mars 2014.

**MALADES EXPULSÉS  
=  
MALADES ASSASSINÉS**

**Le 1<sup>er</sup> avril 2014, Mr A. a été expulsé.  
Notre colère est immense.**

Son renvoi en Géorgie l'expose à des conséquences d'une exceptionnelle gravité sur son état de santé de nature à compromettre son pronostic vital.

**Nous avons constaté ces derniers mois la multiplication de situations où le Préfet, qui semble se prendre pour un médecin, s'assoit littéralement sur les avis rendus par le Médecin de l'Agence Régionale de Santé ainsi que le secret médical, et met en danger la vie de personnes étrangères gravement malades.**

**NOUS APPELONS A UN RASSEMBLEMENT  
devant la prefecture de la Haute-Garonne  
LE MARDI 08/04/2014 A 12H30**

**NOUS DEMANDONS LA READMISSION IMMEDIATE  
DE MR A. SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS POUR QU'IL  
PUISSE CONTINUER A SE SOIGNER.**

**NOUS DEMANDONS AU PREFET D'ARRETER DE JOUER  
AU DOCTEUR AU PERIL DE LA VIE DES GENS.**

***Le Collectif Toulousain pour le Droit à la Santé  
des Étrangers (CTDSE) :***

***Act Up Sud-Ouest, AIDES, La Case de Santé, La Cimade,  
Grisélidis, Groupe des Étrangers Malades en lutte,  
Médecins du Monde, Syndicat des Avocats de France.***